



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°39-2022 – 1^{er} décembre 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

LE SNFOCOS VEUT NÉGOCIER LA TRANSPOSITION D'UNE NOUVELLE PRIME CONVENTIONNELLE POUR LES DCF

L'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics a des impacts sur l'exercice des Directeurs Comptables et Financiers, des Directeurs et de leurs délégataires.

Nous avons rappelé notre position et nos revendications à l'UCANSS lors d'un entretien avec sa Directrice le 24 novembre dernier :

- Clarifier la confusion possible des responsabilités des ordonnateurs et des comptables,
- Garantir les conditions de cautionnement et d'assurance,
- Réclamer le maintien de l'indemnité de responsabilité ou revendiquer sa transposition à égale valeur,
- Garantir la prime de vérification des délégataires employés et cadres.

Au-delà de la sécurisation et du maintien du niveau de rémunération, c'est aussi l'attractivité des métiers que le SNFOCOS entend défendre.

C'est pourquoi le SNFOCOS, après de multiples sollicitations après des caisses nationales en avril et septembre dernier, a demandé l'ouverture d'une négociation conventionnelle d'ici la fin de l'année, car au 1^{er} janvier 2023 la réforme va s'appliquer.

Le SNFOCOS, force de proposition et dans l'action, se réjouit de ce premier échange, mais ne peut s'en satisfaire au regard de l'enjeu et de l'urgence à conclure favorablement.

**Résolument à l'écoute de tous les Agents de direction : nous avons entendu l'inquiétude des DCF.
Nous sommes prêts dès le mois de décembre 2022 à pousser ce dossier jusqu'à sa réussite.**

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG
Le SNFOCOS veut négocier la transposition d'une nouvelle prime conventionnelle pour les DCF

Pages 2 à 5 : INC Maladie du 1^{er} décembre 2022
Déclaration préalable du SNFOCOS
Questions du SNFOCOS

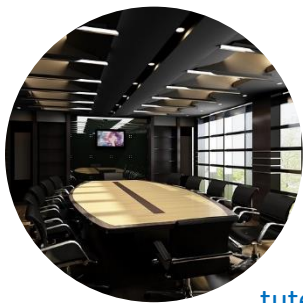
Page 5 : ARS
Renforcement du lien entre le SNFOCOS et les salariés des ARS

Page 6 : Système différentiel
Courrier du SNFOCOS et de la Section Fédérale des organismes sociaux à l'UCANSS

Page 7 : INC AT-MP du 18 novembre 2022
CR du SNFOCOS

Page 8 : Brèves
Pages 8 à 9 :
AG du SNFOCOS des Hauts de France

Page 9 : Agenda



INC MALADIE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs années, le SNFOCOS ne manque pas d'interpeller la CNAM et la tutelle au sujet du manque de moyens, du manque de reconnaissance et du mal être croissant du personnel. En 2020-2021, nous alertions la CNAM en INC en ces termes : « *de nombreux salariés ont perdu le sens du travail, ont perdu leurs repères, leur sentiment d'appartenance. Sur le terrain, cela se traduit par une hausse des arrêts, une hausse historique des demandes de ruptures conventionnelles, des abandons de poste et des démissions* ».

A l'époque, la CNAM n'avait malheureusement pas vu (ou pas voulu voir) l'ampleur du problème puisqu'il nous avait été expliqué que les chiffres démontraient un plus fort taux de fidélisation et que le manque de perspectives dont souffrait le personnel était le fait des organisations syndicales qui avaient empêché l'entrée en vigueur d'un projet de classification que vous qualifiez à l'époque d'ambitieux.

Nous avons régulièrement réclamé un plan d'investissement et de revalorisation au profit de l'ensemble du personnel. Ce plan devrait permettre d'arrêter les suppressions de postes, de mettre fin à la précarisation des emplois, de reconnaître financièrement l'investissement de l'ensemble des salariés et au bout du compte, il permettrait d'améliorer la qualité du service rendu aux assurés. En effet, il est surprenant, pour ne pas dire choquant, que votre bilan de la COG évoque une amélioration de la qualité du service rendu pour les assurés alors même que, et c'est le pendant des niveaux exceptionnels sur les IJ et les canaux de contact, les délais de traitement ont atteint des sommets, que le nombre d'incivilités liées à des situations de souffrance (y compris des menaces de suicide et/ou des tentatives d'immolation dans des accueils) s'est accru et que des caisses ferment les accueils sur des journées pour mener des opérations coup de poings visant à résorber une partie du retard pris dans le traitement des dossiers.

Pour illustrer qu'il n'est plus possible de faire plus avec moins, nous vous rappelions notamment que le public couvert ne diminue pas, pas davantage que le besoin d'accompagnement, de services et/ou de prestations. Sans surprise, vos chiffres le confirment : l'effet ciseau est défavorable puisque la branche a perdu près de 3000 ETP durant cette COG alors même qu'elle a accueilli près de 10M d'assurés sociaux supplémentaires à gérer durant une période crise sanitaire inédite qui a contribué à faire exploser les sollicitations et les volumes de prestations.

Au niveau du système informatique, nous avons également régulièrement interpellé la CNAM. Les outils PROGRÈS, ARGPEGE, MATIS et dernièrement ATeMPo sont une source de frustration pour le personnel qui est confronté au quotidien aux dysfonctionnements, aux stratégies de contournement, aux correctifs et autres instructions contradictoires. Divers organismes ont d'ailleurs organisé des mobilisations pour se plaindre des logiciels, ce à quoi les directions locales répondent tout à la fois être conscientes des problèmes mais ne pas pouvoir les résoudre car c'est la CNAM qui a la main.

Malgré ces constats, connus et partagés, la CNAM semble vouloir pousser plus loin l'insatisfaction et l'exaspération du personnel, au risque d'accroître l'absentéisme et les départs de l'institution.

Il nous semble nécessaire, pour ne pas dire primordial, de mettre en place un moratoire au niveau de l'informatique. D'une part, il faut cesser d'externaliser. D'autre part, il faut améliorer les logiciels existants, tant au niveau de l'ergonomie que de la fiabilité. Cela implique notamment de ne surtout pas aller trop vite

au sujet du déploiement généralisé de l'outil ARPEGE, déploiement qui semble se dessiner dans les orientations pour la prochaine COG.

Au risque de répéter ce que nous avons déjà dit et écrit ces dernières années : malgré le développement d'outils informatiques présentés comme devant être sources de « quick win », les remontées des organismes dressent une situation bien plus inquiétante. D'ailleurs, fin 2021, nous avons déjà réclamé un moratoire en ces termes : « le SNFOCOS vous demande des moratoires de restitution chaque fois que les gains de productivité escomptés ne sont pas au RDV ».

Monsieur le Directeur, vous connaissez notre attachement pour la branche maladie, ses valeurs et son personnel. Nous ne cesserons donc pas d'insister et de vous interpeller pour défendre le personnel, les assurés et l'institution.

Chafik EL AOUGRI, Secrétaire National du SNFOCOS en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire



INC MALADIE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022

QUESTIONS DU SNFOCOS

Monsieur le Directeur,

A l'occasion de l'INC Maladie du 1^{er} décembre 2022, nous souhaitons vous interroger sur les points suivants :

SI et outils informatiques

- au niveau de DSII et des DSN. Divers problèmes au niveau de la saisie et/ou de la compatibilité avec les logiciels comptables des employeurs génèrent une surcharge de travail pour procéder au paiement des IJ.

Parfois, un même dossier se retrouve avec plusieurs informations contradictoires (par ex au niveau des salaires, des primes, de la durée de subrogation...) et des paiements erronés sont générés, ce qui suppose ensuite de multiplier les vérifications, les contrôles et les indus, et ajoute parfois des échéances inutiles correspondant à des rejets. Ex : un employeur rédige une DSII le lundi puis une autre le mardi, si le paiement était en automatique, il est fréquent que le logiciel ne prenne en compte que celle du lundi pour faire le paiement car c'est la première à se présenter. Pourquoi ne pas prévoir un écrasement automatique lors de la saisie d'une nouvelle DSII ?

En outre, DSN applique automatiquement un taux de cotisation à 21% alors que DSII ne l'applique pas, ce qui donne des paiements erronés, des régularisations, voire des indus ou des rappels. A quand une amélioration de DSII prenant en compte cela mais aussi prenant en compte la proratisation des primes ?

Au passage, il nous est remonté que des caisses ont mis en place des procédures permettant de simuler les paiements afin que les dossiers hors délai ne soient pas pris en compte dans les statistiques (objectif de paiement) et ainsi d'atteindre les objectifs de délai de premier paiement. Que prévoit la CNAM pour que les techniciens et l'encadrement retrouvent du sens au travail ?

- au niveau de PROGRÈS, apparemment, aucune mise à jour n'est intervenue pour adapter le logiciel à la législation lorsqu'un assuré bénéficie de plusieurs dossiers indemnifiables au titre de la législation professionnelle (ATMP).

Pourquoi la CNAM n'intervient-elle pas sur PROGRÈS pour mettre en place les fameux « quick win » et éviter à nos collègues d'intervenir manuellement sur des dossiers en payant en IJ particulières ? A cet égard, les ITI sont elles aussi payées en IJ particulières ? Or, les régularisations sur les IJ particulières sont chronophages pour nos collègues.

- au niveau de la reconnaissance des ATMP, des problèmes au niveau de l'accès aux questionnaires sont remontés régulièrement. L'outil QRP est décrit comme étant à tout le moins perfectible depuis son lancement. Nous avons sollicité la DRP qui nous a indiqué de voir avec la CNAM.

- enfin une harmonisation est-elle prévue au niveau des attestations de salaires produites en maladie et en ATMP ? Ex : salaires rétablis en AS mais perte de salaire en ATMP.

Formation professionnelle

Début novembre, une brève lacunaire s'est propagée en ces termes :

« Au regard de la consommation des fonds mutualisés complémentaires constatée, une mise à jour de la liste Plan complémentaire 2022 est effectuée.

En effet, l'enveloppe Assurance Maladie est désormais consommée, les prises en charge sur cette enveloppe sont supprimées.

Nous vous invitons à consulter la liste Plan complémentaire 2022 mise à jour.

Ces modifications entrent en vigueur le 07/11/2022, jusqu'au 31/12/2022.

Ainsi les formations dont les sessions seraient confirmées à partir du 07/11/2022 ne bénéficieront pas de prise en charge. »

La semaine dernière, une nouvelle communication précisait quant à elle que :

« Au regard de la consommation des fonds mutualisés conventionnels constatée, une mise à jour de la liste Plan conventionnel 2022 est effectuée.

En effet l'enveloppe assurance maladie est désormais consommée, et tel que prévu dans la note de cadrage (« Ces différentes prises en charge seront attribuées dans la limite des fonds disponibles.), les prises en charge sur cette enveloppe sont supprimées à l'exception des formations de Contrôleur de Sécurité et Ingénieur Conseil. Ces modifications entrent en vigueur le 22/11/2022, jusqu'au 31/12/2022. Ainsi toutes les sessions pour les formations supprimées de la liste qui seraient confirmées à partir du 22/11/2022 ne bénéficieront pas de prise en charge. »

Nous souhaitons savoir la nature des formations concernées ainsi que le nombre de salariés concernés. Compte tenu de la tardiveté de ces annonces, sauf à ce que la CNAM ait pris l'initiative (information que nous n'avons pas à ce jour), des organismes ont-ils sollicités la CNAM pour obtenir des fonds afin de financer certaines formations ? Le cas échéant, combien d'organismes et quelles réponses la CNAM a-t-elle apportées ?

L'accès à la formation professionnelle est un vecteur important de reconnaissance et de progression pour le personnel. Il est primordial qu'aucun salarié ne soit lésé et notamment que des parcours professionnels ne soient pénalisés, voire annulés.

Centres de santé

Dans le document support, vous vous référez de manière laconique à un constat : celui d'une « fragilité structurelle de plusieurs de nos centres de santé dont le modèle médico économique est remis en cause par les impacts des évolutions réglementaires, des difficultés RH, ou encore de la crise COVID et du renforcement de la pression concurrentielle ».

Il est nécessaire que vous objectiviez cela en fournissant, au choix :

- Pour chaque centre de santé, un bilan de l'impact des évolutions réglementaires et des difficultés RH
- Une présentation exhaustive des difficultés tant réglementaires que RH que la CNAM a identifiées, ainsi que les impacts de la crise COVID et les éléments constitutifs d'un renforcement de la pression concurrentielle.

En tout état de cause, une présentation des audits externes devra intervenir et être accompagnée d'une présentation exhaustive des actions qui seront menées, notamment en matière d'accompagnement RH, aussi bien au profit des organismes cédants que des centres de santé et des organismes accueillants. Par ex : y aura-t-il des relocalisations, des mobilités fonctionnelles...

Certains ont pu penser que les centres d'examen de santé seraient également concernés. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est et ce que la CNAM envisage pour eux qui ont été plutôt mis à mal durant la crise sanitaire ? Plus particulièrement, la CNAM va-t-elle valoriser les CES et leur accorder des moyens humains et financiers pour répondre aux nouvelles attentes en matière de prévention ?

Chafik EL AOUGRI, Secrétaire National du SNFOCOS en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ (ARS)



RENFORCEMENT DU LIEN ENTRE LE SNFOCOS ET LES SALARIÉS DES ARS

A l'occasion de 3 visio-conférences organisées les 14, 16 et 17 novembre, les agents de droit privé des ARS* ont été invités à échanger avec Bruno GASPARINI.

Pouvoir d'achat, revalorisation du point, réforme des retraites, classification, ...

Autant de sujets pour lesquels notre Secrétaire Général a eu l'occasion d'expliquer le positionnement et les revendications du SNFOCOS.

Un format court (cette notion devant être relativisée, notamment en Occitanie ☺) et interactif. Des échanges dynamiques et constructifs.

Bref, une première prometteuse et à renouveler.

Par ailleurs, s'ils ne sont qu'un millier (en rapport avec les 150 000 salariés du Régime Général), les intérêts des salariés exerçant en ARS n'en méritent pas moins d'être défendus. Ce message, Bruno GASPARINI l'a aussi rappelé.

D'ailleurs, la décision prise par le dernier Conseil National du SNFOCOS de créer une CPP des ARS illustre cette volonté. Avec la mise en place de cette commission, le travail en réseau des élus et DS SNFOCOS sera facilité et permettra l'émergence de revendications.

*ARS participantes : Bretagne, Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie.

José Robinot, SNFOCOS, ARS Grand Est

SYSTÈME DIFFÉRENTIEL

COURRIER DU SNFOCOS ET DE LA SECTION FÉDÉRALE DES ORGANISMES SOCIAUX À LA DIRECTRICE DE L'UCANSS



UCANSS
Madame Isabelle BERTIN
Directrice de l'UCANSS
6 Rue Elsa Triolet
93100 MONTREUIL

Paris, le 28 novembre 2022

Réf : MJ/ AS – 48-2022

Objet : EOSIA

Madame la Directrice,

Les bénéficiaires du système différentiel ont appris, au fur et à mesure des problèmes rencontrés que désormais leurs prestations étaient gérées et versées par le prestataire " EOSIA " et cela depuis mai 2022.

Or, à notre connaissance, cette modification de leur interlocuteur n'a fait l'objet d'aucune information aux intéressés.

De plus, après plusieurs mois de fonctionnement, il apparaît que la gestion du prestataire EOSIA ne correspond pas au service attendu.

- la date du versement trimestriel varie d'un trimestre à l'autre, sans explication, et ne respecte pas l'engagement d'un virement à partir du 5 du mois concerné

- l'accueil téléphonique semble saturé, injoignable et très peu aimable si l'on réussit à le joindre, or il est annoncé être à disposition des retraités

Si on pouvait espérer un mieux avec une évolution de la structure du prestataire, après les errements constatés chez PREVERE. On constate, les mêmes difficultés de fonctionnement, voire pire.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir fermement auprès de l'institution en charge des pensions du système différentiel afin que les différents droits et services des bénéficiaires soient respectés.

Recevez Madame la Directrice, l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Secrétaire Général

Bruno GASPARINI

Le Secrétaire de la Section fédérale

Laurent WEBER

Siège Social : 2, Rue de la Michodière 75002 PARIS - Tél. 01 47 42 31 23
Email : snfocos@snfocos.fr - Site Internet : www.snfocos.org



INC AT-MP DU 18 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

L'INC ATMP s'est tenue le 18 novembre 2022. A l'ordre du jour de cette INC : le bilan d'activité de l'année écoulée, une présentation des observations formulées par l'IGAS dans le cadre de l'évaluation de la COG et un point sur la réforme des Comités Régionaux de Reconnaissances des Maladies Professionnelles.

L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire avec cependant une reprise de la sinistralité qui se fixe à un niveau à peine inférieur à 2019.

La branche est en cours de préparation de la nouvelle COG et peut s'appuyer sur les résultats de l'évaluation de la précédente par l'IGAS.

Certains points de cette évaluation nous amènent à nous inquiéter :

L'IGAS pointe la nécessité de « faire moins mais de meilleure qualité ».

Est-ce que cela sous-entend que la qualité n'est pas au rendez-vous ?

Est-ce que « en faire moins » laisse présager une diminution des ressources de la branche tant en matière d'ETP qu'en termes de budget de fonctionnement ?

Est-ce qu'il s'agit de réduire la cible des entreprises qui sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'un suivi des contrôleurs de sécurité ?

La COG étant en cours d'élaboration nous ne savons pas encore à ce jour comment cette préconisation de l'IGAS sera traduite et nous resterons vigilants sur le sujet.

Un deuxième item a retenu notre attention, celui de **la mesure de la productivité**.

Si on peut entendre la nécessité de pouvoir suivre l'activité des collaborateurs de la branche, tel que nous l'a indiqué la Directrice, ce suivi n'est pas de facto synonyme de productivité.

Ce qui importe ce n'est tant pas de parler de productivité mais plus de connaître l'utilisation qui sera faite des mesures de productivité.

Là encore nous serons attentifs aux dispositions de la COG en la matière.

La délégation SNFOCOS

BRÈVES

FO mobilisera contre les « projets néfastes » du gouvernement

En Commission exécutive du 24 novembre 2022, FO a rappelé ses revendications en matière de salaires et de défense des régimes de retraite dans ce contexte où notre modèle social est mis à mal, où une nouvelle réforme des retraites est annoncée, où la crise inflationniste s'intensifie, portée par l'emballement des prix de l'énergie et de l'alimentation ».

Le SNFOCOS, comme FO, exige la revalorisation des salaires et des traitements *a minima* au niveau de l'inflation, et appelle à préparer la mobilisation de toutes et tous sur les projets néfastes de ce gouvernement.



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

Branche famille : COG 2023-2027, vers des réformes d'ampleur

Le 24 novembre 2022, les 101 présidents des conseils d'administration et directeurs de Caisses d'allocations familiales ont échangé avec le ministre des Solidarités sur les enjeux de la branche Famille à la veille des discussions autour de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) des cinq prochaines années.

Selon la CNAF « la COG 2023-2027 de la branche Famille sera marquée par plusieurs grandes réformes d'ampleur dont le service public de la petite enfance, la solidarité à la source et la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé ».

Une fois de plus, le SNFOCOS rappelle que la branche est dans une situation fragile et que la réalisation efficace de ces projets majeurs dépendra expressément de l'attribution de moyens humains et financiers adéquats.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNFOCOS DES HAUTS DE FRANCE

Ce vendredi 25 novembre 2022, **les camarades SNFOCOS des Hauts de France se sont réunis pour leur Assemblée Générale** aux côtés de Jean-Baptiste KONIECZNY, Secrétaire général de l'UD du Pas de Calais et de Bruno GASPARI, Secrétaire National du SNFOCOS. Ce fut l'occasion d'évoquer avec nos militants les menaces qui pèsent sur le monde du travail dans la région des Hauts de France, dont celles liées à l'impact des ventes croissantes des véhicules électriques et du besoin de fabrication de batterie au détriment de la fermeture à terme de bastions automobiles tels que la française de mécanique qui fabrique des moteurs thermiques pour plusieurs constructeurs. Sans oublier non plus, les agressions du gouvernement envers la Sécurité sociale. Le télétravail, le flex office, les difficultés de la syndicalisation ont fait l'objet d'échanges nourris avec les participants.

Cette assemblée a été l'occasion de **présenter la nouvelle Commission Permanente Professionnelle des Agences Régionales de Santé**, qui a été officialisée à l'occasion du Conseil national des 7 et 8 novembre 2022. Philippe BOROWCZAK et José ROBINOT en sont les secrétaire et secrétaires adjoints

Les adhérents ont élu à l'unanimité : Valérie DEMARETZ secrétaire du syndicat départemental SNFOCOS du Pas-de-Calais et Philippe BOROWCZAK comme secrétaire adjoint. Thierry LOURME et Mickael DEMOYER comme secrétaire et secrétaire adjoint du syndicat départemental SNFOCOS du Nord. Frédéric RYBACK et Brigitte SAUTY trésorier et trésorier adjoint sortants des deux syndicats départementaux seront remplacés par Giovanni PICOLI et Patrick BRESSOUS. Valérie DEMARETZ et Philippe BOROWCZAK et Mickael DEMOYER ont été réélus délégués régionaux du SNFOCOS des Hauts-De-France.

Félicitations à nos camarades qui œuvrent pour la défense des intérêts individuels et collectifs des cadres des Hauts-De-France sous la bannière du SNFOCOS, ainsi qu'aux camarades de la région fortement impliqués dans toutes nos instances nationales.

[Retrouvez les photos sur notre compte Flickr](#)



POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

1^{er} décembre 2022 :
Instance de suivi des PC
Liste nationale d'aptitude

INC Maladie

2 décembre 2022 :
INC Branche Retraite

6 décembre 2022 :
Bureau National du
SNFOCOS

8 décembre 2022 :
Délégation Régionale d'Ile
de France (DRIF)

13 décembre 2022 :
RPN Négociation salariale

INC Groupe UGECAM

CPP Informaticiens du
SNFOCOS

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite



AÉSIO
MUTUELLE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

OCIRP
protéger. agir. soutenir

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

Un espace client dédié en ligne pour vous et vos salariés

Quels avantages pour vous ?

Affiliation et/ou radiation de vos salariés.
Consulter et suivre vos demandes.

Quels avantages pour vos salariés ?

Consultation en ligne

- Les niveaux de couverture Santé
- L'historique des remboursements
- Les coordonnées dédiés des interlocuteurs AG2R LA MONDIALE
- Conseils et bonnes pratiques

Actes en ligne

- Demandes de remboursements
- Télécharger sa carte de tiers payant
- Géolocalisation des professionnels de santé à proximité

Un gain de coût et de temps dans la gestion de votre santé.

Pour créer votre espace client, rendez-vous sur :

<https://inscription.ag2rmondiale.fr/inscriptions/>

